

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor-LEONARD Jean-luc -Mr LHUILLIER Jean-Mr DUBOIS Gilles-Mr BAUM Eric-THIRY William

Excusés : Mr COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)

Absent : Mr COLLET Florian

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 30 septembre 2021

Conseillers présents : 12

date affichage : 11 octobre 2021

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°01 du 08/10/2021

Location logement communal F5 Maison Beaujour avenue du Général Leclerc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

*Décide de louer le logement F5 « Maison Beaujour » sis 25 avenue du Général Leclerc pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction

*Fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 680 euros

*Autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 11 octobre 2021

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor-LEONARD Jean-luc -Mr LHUILLIER Jean-Mr DUBOIS Gilles-Mr BAUM Eric-THIRY William

Excusés : Mr COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)

Absent : Mr COLLET Florian

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 30 septembre 2021

Conseillers présents : 12

date affichage : 11 octobre 2021

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°02 du 08/10/2021

Montant de la redevance pour l'installation d'un distributeur à pizzas

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un distributeur à pizzas va être installé à l'ancien abri bus avenue du Général Leclerc en face du numéro 20.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte l'installation du distributeur à pizzas
- Dit que le pétitionnaire s'acquittera d'une redevance pour « occupation sur le domaine public » d'un montant de 3 000 euros TTC
- Dit que le paiement s'effectuera mensuellement
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 11 octobre 2021

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor-LEONARD Jean-luc -Mr LHUILLIER Jean-Mr DUBOIS Gilles-Mr BAUM Eric-THIRY William

Excusés : Mr COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)

Absent : Mr COLLET Florian

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 30 septembre 2021

Conseillers présents : 12

date affichage : 11 octobre 2021

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°03 du 08/10/2021

Subvention exceptionnelle au C.C.A.S de Roville-Devant-Bayon

Afin de permettre au C.C.A.S de Roville-Devant-Bayon de venir en aide à une administrée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide d'attribuer une subvention d'un montant de 700 euros au C.C.A.S

* Le montant de la subvention sera imputé à l'article 657362, ce compte n'étant pas suffisamment approvisionné Madame le Maire décide d'effectuer un virement d'un montant de 700 euros du chapitre 022 « dépenses imprévues » au compte 657362 « Subvention CCAS » afin de verser la subvention au C.C.A.S.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 11 octobre 2021

Madame le Maire, Clara BRETON


